

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

Conseillers présents : 7 (le quorum est atteint)

Georges RAMON, Bernard SORBIER, Roselyne BOUZIGUES, Frédéric PLANES,
Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Marie-Claude HUSSON

Procurations : 2

Nadine ROUSSEL à Georges RAMON
Cécilia VIDAL à Michel LACROIX

Nombre de votants : 9

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h30.

Mme. Marie-Claude HUSSON assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 9 voix.

DÉLIBÉRATIONS :

1. DÉLÉGUÉS POUR LA CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

RAMON Georges Titulaire
SORBIER Bernard Suppléant

Approuvé à 9 voix

2. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Sur le budget de l'eau

61523	Entretien réparation réseaux	- 108€
701269	Reversement à l'agence l'eau	108€

Approuvé à 9 voix

3. DON à SOLIDARITÉ POMAS/TORNADE AOÛT 2026

1000€

Approuvé à 9 voix

4. AJOUT PARCELLE 27 AFFOUAGE 2026

La quantité de bois sur parcelles précédemment votées étant insuffisante, la parcelle ONF 27 est ajoutée.

Approuvé à 9 voix

5. CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ONF POUR LES VENTES DE BOIS

Afin de pouvoir procéder à la facturation électronique, l'ONF se propose de l'effectuer à la place de la commune, laquelle titrera l'ONF en remboursement.
L'ONF propose une convention pour valider ce principe. À noter que ce service de l'ONF est gratuit. La délibération autorise le maire à valider la convention.

Approuvé à 9 voix

6. ÉTUDE SUR LA VIDÉOPROTECTION À LA MAIRIE

La délibération consiste à approuver que le maire initie un dossier concernant la vidéoprotection à la mairie. Une éventuelle réalisation sera soumise à l'approbation lors d'un conseil municipal ultérieur.

Approuvé à 9 voix

7. FRESQUE SUR FAÇADE DE LA MAIRIE

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver le projet sous réserve de modifications à demander à l'artiste pour le rendre plus simple et compatible avec le lieu.

Approuvé à 5 voix, 2 abstentions, 2 contre.

INFORMATIONS

- **DIA PAR DÉLÉGATION** : M. le maire a exercé sa délégation pour la non-préemption sur la parcelle F1911.
- **ENFOUISSEMENT** : La tranche 2 de l'enfouissement des câbles aériens et la pose de l'éclairage public sur candélabre sont envisagés pour le premier semestre 2027. Cette tranche concerne la suite de la tranche 1 jusqu'au multiservice actuel.
- **VOIRIE** : À l'issue de l'enfouissement, la réfection de voirie qui concerne 4 rues du village pourra être réalisée, si possible au 2^e semestre 2027.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.